

Au chômage temporaire en raison de la crise du coronavirus en 2021 ?

Moins de pécule de vacances

et moins de jours de vacances en 2022 !

Cette année, la crise du coronavirus a mis des milliers de travailleurs au chômage temporaire pour force majeure (chômage corona). Ils ont, de ce fait, subi une importante perte de revenus. Une deuxième addition risque à présent de suivre.

Dans l'état actuel de la situation, ces travailleurs recevront en 2022 moins de pécule de vacances et ils auront droit à moins de jours de vacances. A ce jour, les employeurs refusent en effet de conclure un accord avec les syndicats sur l'assimilation des jours de chômage temporaire de 2021 pour le calcul du pécule de vacances et des jours de vacances.

La CSC souhaite qu'une solution soit rapidement trouvée pour que le chômage corona de 2021 puisse être assimilé, comme ce fut le cas pour 2020. Cela permettrait aux travailleurs qui se sont trouvés en situation de chômage de ne pas perdre de jours de vacances et de ne pas voir leur pécule de vacances amputé.

Le chômage temporaire n'est pas un choix ! Les travailleurs ne peuvent pas être pénalisés une deuxième fois !



Au chômage temporaire en raison de la crise du coronavirus en 2021 ?

Moins de pécule de vacances

et moins de jours de vacances en 2022 !

Cette année, la crise du coronavirus a mis des milliers de travailleurs au chômage temporaire pour force majeure (chômage corona). Ils ont, de ce fait, subi une importante perte de revenus. Une deuxième addition risque à présent de suivre.

Dans l'état actuel de la situation, ces travailleurs recevront en 2022 moins de pécule de vacances et ils auront droit à moins de jours de vacances. A ce jour, les employeurs refusent en effet de conclure un accord avec les syndicats sur l'assimilation des jours de chômage temporaire de 2021 pour le calcul du pécule de vacances et des jours de vacances.

La CSC souhaite qu'une solution soit rapidement trouvée pour que le chômage corona de 2021 puisse être assimilé, comme ce fut le cas pour 2020. Cela permettrait aux travailleurs qui se sont trouvés en situation de chômage de ne pas perdre de jours de vacances et de ne pas voir leur pécule de vacances amputé.

Le chômage temporaire n'est pas un choix ! Les travailleurs ne peuvent pas être pénalisés une deuxième fois !

